SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

318 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- **> 242** fonctionnaires
- **> 42** contractuels permanents
- **> 34** contractuels non permanents

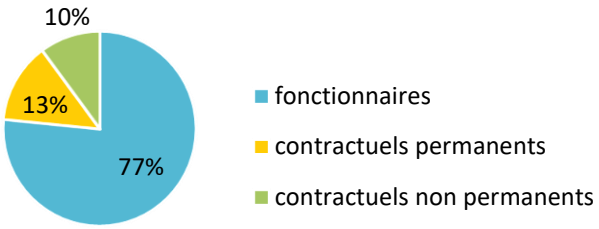

17 % des contractuels permanents en CDI

4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 53 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	57%	51%
Technique	49%	40%	48%
Culturelle	0%	2%	1%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	0%		0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

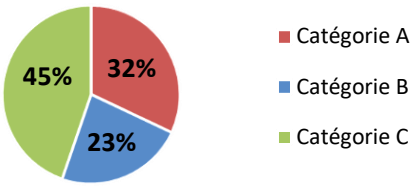

Répartition par genre et par statut

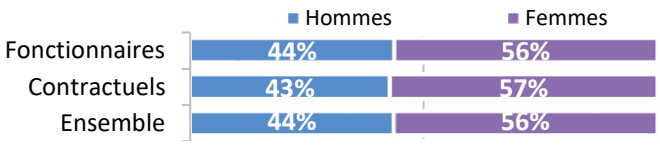

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	21%
Attachés	17%
Rédacteurs	13%
Ingénieurs	13%
Agents de maîtrise	13%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

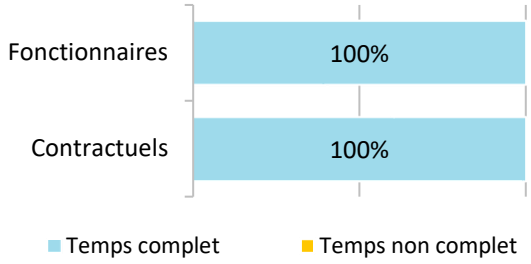

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

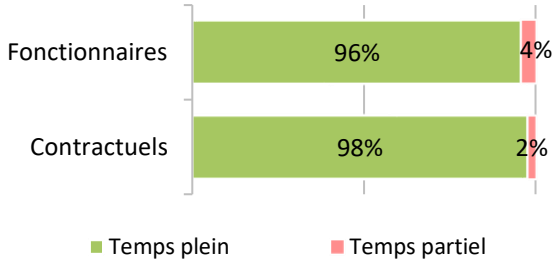

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**47,71**
Contractuels permanents	**38,69**
Ensemble des permanents	**46,37**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**36,25**

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

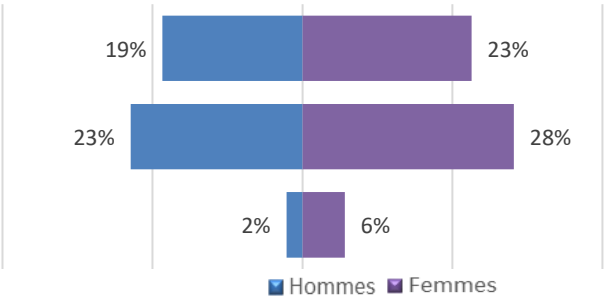

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

312,03 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 242,00 fonctionnaires
> 33,50 contractuels permanents
> 21,86 contractuels non permanents

567 895 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> Un agent mis à disposition dans une autre structure
> 5 agents en disponibilité

> 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
> 3 agents détachés dans une autre structure
> Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

En 2024, 19 arrivées d'agents permanents et 13 départs

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 [1]	Effectif physique au 31/12/2024
279 agents	**284 agents**

[1] cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	**2,5%**
Contractuels	↗	**13,5%**
Ensemble	↗	**4,0%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	41%
Mutation	29%
Départ à la retraite	24%
Autres cas	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	43%
Recrutement direct	29%
Voie de mutation	29%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

5 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

108 avancements d'échelon et 16 avancements de grade

3 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 11,5 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	145 757 546 €	Charges de personnel*	16 755 186 €	Soit 11,5 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 592 417 €
Primes et indemnités versées :	3 338 242 €
IFSE :	2 582 799 €
CIA :	92 414 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	8008 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	67 771 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	65247 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

494 975€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 017€	48 025 €	44 399 €	33 876 €	35 146 €	29 649€
Technique	66 014 €	47 660 €	45 733 €	35 102€	35 593 €	29 601€
Culturelle	s	s				
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			s			
Toutes filières	**63 386 €**	**48 153 €**	**45 075 €**	**34 580 €**	**35 371€**	**29 639 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 28,98 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**27,90%**
Contractuels sur emplois permanents	**34,19%**
Ensemble	**28,98%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Absences

En moyenne, 30,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> **En moyenne, 10,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**4,67%**	**2,77%**	**4,39%**	**0,33%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**8,29%**	**2,77%**	**7,47%**	**0,33%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**8,87%**	**6,01%**	**8,45%**	**0,33%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 24,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

23 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 7,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 13 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 89 % sont fonctionnaires*
- 58 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

30 agents ont bénéficié d'au moins une formation liée à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **192 030 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

En 2024, 66,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

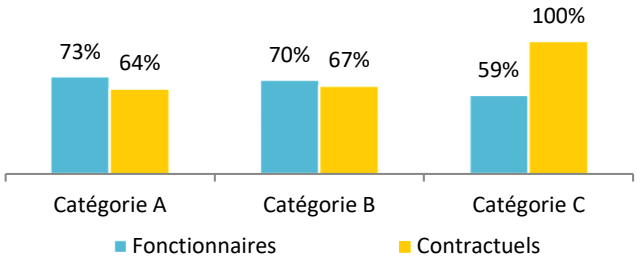

143 819 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	56 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	34 %

833 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

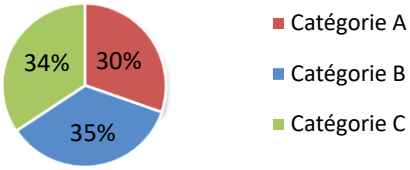

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	62%
Autres Organismes	38%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**42 156 €**	**34 311 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**272 €**	**177 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité
1 réunion de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2026 *Version 1*